Service social pour les immigré·e·s – La Fraternité
2, pl. M.-L. Arlaud
1003 Lausanne
Tél: 021 560 60 98
formation@csp-vd.ch
www.csp.ch/vaud

Le Service social pour les immigré·e·s – La Fraternité et le Service juridique du CSP Vaud proposent, dans le cadre de leurs *Formations en droit suisse de la migration* sur la Loi Fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) en lien avec la Loi sur l'asile (LAsi) et les Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Mariage, regroupement familial, séparation et permis de séjour

Module B
Mardi 23 février 2027
9h -12h et 13h30 -16h

Lieu : Salle de la Fraternité, Place Marc-Louis Arlaud 2 à Lausanne

Public-cible

Les professionnel·le·s **qui ont suivi le module A ou qui ont des connaissances de base en droit de la migration.**

Objectifs

Aborder les thèmes du mariage, du regroupement familial, de la séparation et de leurs conséquences sur l'octroi ou le renouvellement de l'autorisation de séjour. Lors des ateliers, nous traiterons également le sujet des violences conjugales dans le cadre du renouvellement d'autorisation de séjour.

Prix et support de cours

CH 260.- par personne, support de cours format numérique inclus. Le code d'accès aux documents sera envoyé avec la confirmation définitive quelques jours avant le cours.

Le support de cours est indispensable lors de la journée, merci de l'avoir avec vous en l'imprimant ou en venant avec votre ordinateur.

Délai d'inscription : 28 janvier 2027 - inscription uniquement au travers du site du CSP

PROGRAMME

I. **Introduction générale**
par une travailleuse ou un travailleur social du Service social pour les immigré·e·s - La Fraternité.

II. **Mariage et permis de séjour (procédure pour les personnes sans statut de séjour)**
par une travailleuse ou un travailleur social du Service social pour les immigré·e·s - La Fraternité.

III. **Regroupement familial selon les accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)**
par Eline Schwitzguébel juriste du Service juridique du CSP Vaud.

IV. **Regroupement familial selon la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI)**
Question particulière des enfants, application des délais du regroupement familial (LEI)
par une travailleuse ou un travailleur social du Service social pour les immigré·e·s- La Fraternité.

V. **Atelier : séparation et renouvellement de l'autorisation de séjour,**
Discussions et échanges autour de situations concrètes. *Animation par des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux du Service social pour les immigré·e·s La Fraternité.*